

Groupe national loup, novembre 2006

Ferus était présent à la réunion du groupe loup au MEDD le 22 novembre 2006

Bilans 2006 à ce jour

Effarouchements, tirs de prélèvement et de défense :

- ▶ 7 arrêtés-cadre pour des interventions sur des loups (7 départements).
- ▶ Peu de retours sur les effarouchements.
- ▶ 4 autorisations de tirs de défense dans les Alpes-Maritimes dont une reconduite et deux en cours de reconduction. Aucun tir.
- ▶ Une autorisation de tir de prélèvement en Isère : 2 loups tués.

Bilan des attaques et mesures « t » : Contrats mesure "t" : 649 contrats opérationnels dont 261 souscrits en 2006 pour un total de 3,4 millions d'euros dont 2,2 déjà payés.

857 attaques au 20/11/2006 (948 à la même date en 2005). 2899 victimes (3805 en 2005) dont 71 caprins, 37 bovins, 1 équidé et 3 chiens. Moyenne des victimes par attaque : 2004= 4,4 ; 2005= 4 ; 2006 =3,4.

4 départements à fortes attaques : Alpes-Maritimes (332), Alpes-de-Haute-Provence (137), Hautes-Alpes (133), Savoie (125). Le total "curieux" des Alpes Maritimes (1688 victimes) s'expliquerait peut être par des déclarations frauduleuses, même si ces dernières ont diminué d'après le sous-préfet de Nice. Des éleveurs ont été poursuivis en 2005 et certains ont été exclus du dispositif d'indemnisation.

Suivi estival 2006 par hurlement provoqué : situation en apparence semblable à 2005. 18 sites prospectés, reproduction détectée sur 10 d'entre eux.

Le point essentiel de l'ordre du jour a été la présentation par la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) des perspectives d'évolution du dispositif (anti-loup) en 2007.

En substance la DNP a commencé sa présentation en faisant remarquer deux points. Un, des pays comme la Roumanie et la Bulgarie qui ont beaucoup de loup ont rejoint l'Europe et vont être soumis à la même directive de 1992 que la France. Or ils en tuent et ils en chassent (la Roumanie recenserait 4500 loups et en tuerait 250). Il est donc possible d'agir même dans le cadre de la directive. Deux, la commission aurait dit (ou écrit) que la gestion du loup dans le respect de la directive autorisait l'intervention même s'il n'y avait pas eu de dommages prouvés en un endroit précis. En bref si la population de loup n'est pas menacée et si d'autres mesures (comme les clôtures et les chiens) ont échoué, le simple fait que le loup attaque "les troupeaux" suffit à démontrer qu'il y a des dommages importants à l'économie (la troisième condition pour le tuer), point n'est besoin d'attendre que des loups précis aient attaqué un troupeau précis. C'est ce qui se passe pour le cormoran (réputé mangeur de poisson par essence, donc on le tue sans avoir besoin de démontrer qu'il en a effectivement mangé).

Puis la DNP a poursuivi son exposé en disant que pour 2007 elle allait demander aux préfets de faire remonter des propositions, des suggestions d'expérimentations, d'ici la mi-janvier, et que le groupe loup aurait à en débattre puis les administrations à trancher (avant la fin mars 2007). On inverse ainsi la mécanique, ce n'est plus un protocole national qui est écrit au niveau central en premier, ce sont les départements (après avoir consulté les groupes départementaux, en principe) qui font remonter des propositions (encadrées par la directive et la loi, naturellement). L'objectif global est clairement de faciliter les tirs de défense et d'aboutir à des résultats tangibles.

FERUS et FNE sont intervenus pour dire que si la consultation des départements pour avoir des opinions collant à la topographie et aux réalités de l'élevage n'était pas en soi une mauvaise idée, il fallait garder à l'esprit plusieurs choses. Le loup est protégé, le programme loup est destiné à assurer l'expansion de l'espèce qui reconquiert ses habitats favorables, il ne s'agit pas de "réguler". Les tirs de défense ont nos préférences (par rapport aux tirs aveugles de l'ONCFS) mais une famille de loup occupe un territoire donné, et sur ce territoire il doit rester la famille, pas question d'aboutir à des densités artificiellement basses. Et l'on ne gère pas une population de la même manière si elle est fragile et d'environ cent individus comme en France, que si elle est florissante et de 4 à 5000 individus comme en Roumanie. Il faut tenir compte du braconnage dont

l'administration ne parle jamais alors qu'il y en a manifestement. Bref on ne voit pas où l'Etat veut aller à moyen et long terme.

Les expérimentations proposées par la DNP n'ont reçu que des avis critiques voire très méfiants ; aucun éleveur ne les a défendues (ils redoutent que des traitements différents selon les zones n'amènent à des querelles, des incompréhensions et des dérapages). Mais les administrations avaient décidé de ce processus avant la réunion, d'où leur communiqué de presse.

Que dire alors que l'administration semble décidée à poursuivre ses objectifs "d'expérimentations" avec "des suivis renforcés" et des "objectifs locaux précis" (on n'en sait pas plus)... ?

Il va falloir d'abord creuser la question de la position de la Commission. La demande suisse de déclassement du loup revient dans quelques jours sur la table de la convention de Berne ; curieusement le MEDD s'est bien gardé d'en parler au groupe "loup". L'Europe semble hostile à la proposition suisse. Ensuite il faudra veiller à ce qu'in fine le protocole de cadrage ne dérape pas (et ne soit pas illégal). On ne sait absolument rien des effectifs de loup à la fin de 2006, il va de soi que s'ils n'ont pas sensiblement progressé il ne sera pas question d'autoriser globalement plus d'abattages de loups l'an prochain. Le risque de ces fameuses "expérimentations" est que chacun veuille "son loup"... Certes des indices de loups ont été relevés dans de nouvelles zones en France, mais les attaques et la reproduction ne démontrent pas un renforcement dans les Alpes.